

Régie Inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue au Centre sportif et culturel de Brandon du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 11 février 2020, à 19h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jean-Claude Charpentier, substitut Municipalité de Mandeville
- Stephen Subranni, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Annik Paquin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 2 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

017-02-2020 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan Gravel, maire de Ville Saint-Gabriel;

Il est proposé par : Mario Frigon

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de la régie du CSCB de ce 11 février 2020, soit et est ouverte à compter de 19h.

Adoptée à l'unanimité des membres

018-02-2020 3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité des membres

019-02-2020 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Embauche du directeur général
- 6. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Stephen Subranni

Appuyé par : Jean-Claude Charpentier

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire de ce 11 février 2020, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

020-02-2020 5.1 EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le conseil de la Régie inter municipale du CSCB a procédé par offre d'emploi publique;

ATTENDU QUE le conseil de la Régie a reçu 14 candidatures et en a retenue 5 et qu'après entrevues une personne s'est démarquée;

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Mario Frigon

Et résolu :

QU' après recommandation du comité de sélection, le conseil de la Régie inter municipale du CSCB engage Monsieur Daniel Rocheleau, au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 17 février 2020.

QUE le salaire annuel est 65,000.00\$ incluant les heures normales de travail ainsi que toutes les rencontres du conseil de la régie (préparatoires et différents comités). Les conditions salariales, les bénéfices marginaux et la période de probation de six mois renouvelable au besoin, seront définis à l'intérieur d'un contrat d'emploi approuvé par le conseil de la régie et signer par le président.

QUE le conseil de la Régie autorise Monsieur Daniel Rocheleau à signer, au nom de la Régie inter municipale du CSCB, toute demande ou tout autre document administratif relié à sa fonction.

QUE cette embauche met fin à la nomination temporaire de Madame Annik Paquin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim du CSCB.

Adoptée à l'unanimité des membres

6. PÉRIODE DES QUESTIONS

021-02-2020 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Frigon

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 11 février 2020, soit et est levée à compter de 19h14.

Adoptée à l'unanimité des membres

**Gaétan Gravel, Président et maire de Ville
Saint-Gabriel**

**Annik Paquin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim de la
Régie inter municipale du CSCB**